

Sous-comité de l'éducation de l'ACEP

Mandat

Le présent document définit les objectifs, le mandat, la stratégie éducative, la structure, les principes fondamentaux et les activités générales du Sous-comité de l'éducation (le Sous-comité) de l'Association canadienne des employés professionnels (ACEP), établi le 26 janvier 2024 par décision du Conseil exécutif national (CEN).

OBJECTIFS

Pour protéger leurs droits au travail et obtenir des gains à la table de négociations, les membres de l'ACEP ont besoin à la fois de connaissances pratiques du milieu de travail et d'une compréhension plus générale du mouvement syndical et de son rôle dans la société. Le Sous-comité de l'éducation de l'ACEP centre ses activités sur **l'éducation politique** en vue de développer les connaissances et la capacité des membres à intervenir en tant que syndicalistes efficaces au sein de l'ACEP et dans le mouvement syndical en général, et plus particulièrement dans le secteur public fédéral. Le Sous-comité coordonne ses efforts avec le Bureau national de l'ACEP pour privilégier la **formation de compétences en matière de ralliement au travail et de questions liées au travail**.

Fonctions du Sous-comité :

- Développer la capacité des membres à participer aux campagnes menées par l'ACEP au niveau national ou au niveau de la base syndicale sur des questions liées au travail, comme le télétravail.
- Renforcer le soutien à l'équité, à la diversité et à l'inclusion parmi les membres, tant au sein de la fonction publique fédérale que dans la société en général.
- Développer chez les membres une compréhension générale du mouvement syndical, de son histoire, de ses victoires et de ses défaites, et de son rôle transformateur dans la société, ainsi qu'une compréhension commune du mouvement syndical de la fonction publique et de l'environnement dans lequel nous évoluons.
- Offrir aux membres de l'ACEP la possibilité de s'informer sur les luttes de différents mouvements sociaux et forger des liens de solidarité avec d'autres groupes, notamment ceux qui luttent pour la justice à l'échelle internationale.
- Soutenir la formation des membres sur la façon de rallier les membres au travail et de défendre leurs intérêts, en solidarité avec nos collègues de travail, syndiqué·es ou non (ces efforts seraient dirigés par le Bureau national de l'ACEP, ainsi que par le Sous-comité de mobilisation et de défense).

CONTEXTE

Au cours des dernières années, le mouvement syndical a connu une résurgence considérable. Une nouvelle génération de syndicalistes renoue avec les traditions du passé, syndicalise de nouveaux groupes de travail et obtient de nouveaux contrats d'emploi. Au Canada, des fonctionnaires se sont mobilisé·es aux niveaux fédéral et provincial afin de lutter pour de meilleures conventions collectives, notamment les enseignantes et enseignants de l'Ontario menés par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) en 2022, les fonctionnaires fédéraux·ales de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) au printemps 2023, et le mouvement de grève du Front commun de plus de 420 000 travailleuses et travailleurs au Québec.

Malgré ces développements importants, la hausse du coût de la vie et la perspective d'un retour aux politiques d'austérité font en sorte que les syndicats doivent continuer à accroître leur pouvoir collectif s'ils veulent empêcher une nouvelle détérioration du niveau de vie. Si beaucoup de fonctionnaires bénéficient de salaires et d'avantages sociaux décents, un mouvement syndical fort est nécessaire pour défendre les intérêts à long terme de l'ensemble des fonctionnaires et plaider pour des conditions de travail équitables pour toute la population canadienne. Beaucoup de fonctionnaires sont souvent confronté·es à de longues heures de travail, à des pressions pour ne pas

réclamer d'heures supplémentaires, à la déqualification, au harcèlement au travail, ainsi qu'à la prise de décision et attribution de tâches arbitraires par la haute direction.

Les luttes syndicales qui ont resurgi dans de nombreux milieux nous enseignent d'importantes leçons sur la façon de revitaliser l'ACEP et le mouvement syndical de la fonction publique en général en vue de défendre nos intérêts collectifs contre l'employeur. Bien que les syndicats ont plus ou moins bien réussi à se défendre, plusieurs d'entre eux restent ancrés dans les traditions de la démocratie syndicale et dans les valeurs collectives de solidarité et de participation de la base. En établissant des liens avec d'autres groupes communautaires et mouvements sociaux, ils redécouvrent aujourd'hui les formes d'action collective qui ont été à l'origine du mouvement syndical.

Il n'en demeure pas moins que le renforcement du mouvement syndical dans la fonction publique fédérale se heurte à de multiples difficultés. Premièrement, notre employeur dispose du pouvoir législatif et exécutif de l'État, ce qui lui permet de déterminer le cadre juridique dans lequel nous évoluons. Deuxièmement, la main-d'œuvre elle-même est fragmentée en 17 syndicats distincts, et beaucoup de travailleuses et travailleurs – comme les « occasionnels », les étudiants

et les « temporaires » – ne sont pas du tout syndiqués. La profession et le statut de « professionnel·le » divisent encore plus les employé·es. De plus, un grand nombre de personnes sont victimes de harcèlement et d'autres formes de discrimination fondées sur le genre, l'âge, la sexualité, la racialisation, la langue, les aptitudes et la religion. Pour tirer les leçons des luttes syndicales du passé et du présent, nous devons réfléchir à la manière dont nous pouvons répondre aux circonstances particulières de notre propre environnement de travail.

MANDAT DU SOUS-COMITÉ

En se concentrant principalement sur l'éducation politique, le Sous-comité de l'éducation de l'ACEP travaille à développer les connaissances et la capacité des membres à intervenir en tant que syndicalistes efficaces au sein de l'ACEP et du mouvement syndical en général, et plus particulièrement dans le secteur public fédéral. Le Sous-comité sert de tribune pour des débats et des échanges motivés par les principes suivants du syndicalisme démocratique : la solidarité et l'union font la force; le ralliement au travail rend les syndicats plus efficaces; et un mouvement syndical fort nécessite une participation de masse. Le Sous-comité examine ces valeurs et les obstacles à leur concrétisation dans le mouvement syndical de la fonction publique. Il se concentre plus particulièrement sur les leçons tirées des luttes syndicales du passé et du présent et sur la manière dont elles peuvent

être adaptées à notre contexte unique dans la fonction publique fédérale.

Comme les attaques cycliques contre les fonctionnaires s'inscrivent généralement dans une offensive plus large contre le niveau de vie des travailleuses et travailleurs, le Sous-comité travaille à trouver des moyens de soutenir de plus grandes luttes communautaires et sociales qui dénoncent la pauvreté et l'injustice, ainsi que l'oppression des femmes, des peuples autochtones, des groupes racialisés et des personnes queers, et les luttes internationales pour la justice. Le Sous-comité est également guidé par la responsabilité du syndicat de fournir des services au public, et de défendre des politiques qui soutiennent les travailleuses et travailleurs canadiens et les groupes marginalisés.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SYNDICALISME DÉMOCRATIQUE

La solidarité et l'union font la force

La solidarité repose sur la reconnaissance du fait que l'intérêt collectif des personnes salariées est mieux servi lorsque nous sommes unis. Le Sous-comité travaille à comprendre la dynamique qui sous-tend la fragmentation du mouvement syndical de la fonction publique et les moyens potentiels de la surmonter, ainsi que les moyens de bâtir la

solidarité avec les autres syndicats, les groupes communautaires et les luttes sociales.

Le ralliement au travail rend les syndicats plus efficaces

Les syndicats sont essentiels pour défendre les droits des travailleuses et travailleurs. Cependant, beaucoup se comportent souvent comme des organisations bureaucratiques et légalistes qui n'ont que peu de liens avec leurs membres. L'histoire du mouvement syndical montre que le ralliement des membres de la base au travail est nécessaire pour former des leaders et des militant·es capables de défendre nos droits. Le Sous-comité doit trouver des moyens pour créer des tribunes démocratiques qui rassemblent les travailleuses et travailleurs et accroître ainsi notre pouvoir collectif.

Un mouvement syndical fort nécessite une participation de masse

Lorsque les travailleuses et travailleurs s'engagent collectivement dans des luttes de masse, ils ont de bien meilleures chances de faire entendre leur voix et de faire connaître leurs revendications. Le Sous-comité examine comment les actions de masse menées dans la fonction publique ont abouti par le passé à des gains historiques importants et comment les travailleuses et travailleurs de différents

milieux de travail se rallient et recourent à des actions de masse pour se défendre.

STRATÉGIE

Afin d'atteindre ses objectifs de développement des connaissances et de la capacité des membres à intervenir en tant que syndicalistes efficaces au sein de l'ACEP et dans le mouvement syndical en général, le Sous-comité de l'éducation organise des activités qui intéressent **les membres en général, et d'autres qui interpellent plutôt les membres qui souhaitent jouer un rôle de ralliement**, entre autres :

1. Des activités éducatives d'intérêt général, comme des conférences, des panels et des débats.
2. Des activités éducatives plus spécialisées, comme des groupes de lecture, pour approfondir des sujets particuliers.
3. Un bulletin trimestriel contenant des mises à jour sur les campagnes de l'ACEP et sur l'évolution dans le monde du travail, ainsi qu'un article de fond.

Le Sous-comité coordonne également ses efforts avec le Bureau national de l'ACEP pour soutenir la formation technique sur les questions relatives au travail, comme le télétravail, les examens de

rendement, le réaménagement des effectifs, le harcèlement et la surcharge de travail, ainsi que l'organisation de la formation au travail et de la formation en vue de la participation à des campagnes spécifiques.

Le Sous-comité reconnaît également le fait qu'en raison de sa taille relative, l'ACEP joue un rôle modeste dans le renforcement du mouvement syndical. Dans la mesure du possible, des activités seront organisées avec l'AFPC et d'autres syndicats.

STRUCTURE ET COMPOSITION

Le Sous-comité de l'éducation comprend une personne à la présidence, élue par le Sous-comité annuellement. La participation en tant que membre du Sous-comité est ouverte à l'ensemble des membres de l'ACEP. Le Sous-comité est composé de 15 membres au maximum. Le vote sur les activités et les campagnes se fait à la majorité simple, s'il y a lieu. Les activités d'apprentissage sont souvent informelles, mais les réunions officielles respectent généralement les règles de procédure de Bourinot.

Le Sous-comité définit l'orientation générale et le contenu de haut niveau des activités de formation, tandis que le personnel du Bureau

national de l'ACEP dirige l'organisation des événements et l'élaboration des produits d'éducation.